

A
138
13327

HISTOIRE

DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU SACREMENT

DE BAPTÊME

PAR

L'ABBÉ JULES CORBLET

CHANOINE HONORAIRE D'AMIENS
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE
DIRECTEUR DE LA *Revue de l'Art chrétien*
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA SOCIÉTÉ
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

TOME SECOND



№ 6448.
1910.

Д. Корбетт 1882.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ

ÉDITEUR DES *Bollandistes*,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

BRUXELLES
JOSEPH ALBANEL

DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
POUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE
12, RUE DES PAROISSIENS, 12

GENÈVE
HENRI TREMBLEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

4, rue Corratierie, 4
1882

Б. М. Д. А.

II

A

HISTOIRE
DU
SACREMENT DE BAPTÊME
II

TYPOGRAPHIE
EDMOND MONNOYER



LE MANS (SARTHE)

À

HISTOIRE

DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU SACREMENT

DE BAPTÊME

PAR

L'ABBÉ JULES CORBLET

CHANOINE HONORAIRE D'AMIENS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE
DIRECTEUR DE LA *Revue de l'Art chrétien*
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA SOCIÉTÉ
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

TOME SECOND



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ

ÉDITEUR DES *Bollandistes*,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

BRUXELLES
JOSEPH ALBANEL

DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
POUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE

12, RUE DES PAROISSIENS, 12

GENÈVE

HENRI TREMBLEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, rue Corratierie, 4

1882

À

À

HISTOIRE

DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

SACREMENT DE BAPTÊME

LIVRE ONZIÈME

DES LIEUX DU BAPTÊME

Dans le cours des premiers siècles, on baptisait partout où il y avait de l'eau, dans les fleuves, dans les rivières, dans les lacs, dans les étangs, dans la mer, dans les fontaines, et, quand la nécessité l'exigeait, dans les catacombes, dans les prisons, dans les maisons particulières. Lorsque le Christianisme eut conquis une existence officielle, il s'empressa d'ériger des temples spéciaux destinés au baptême ; plus tard, quand l'administration solennelle du sacrement ne fut plus réservée aux évêques seuls, il fallut multiplier les églises baptismales, et un temps vint où des fonts furent placés dans presque toutes les églises paroissiales. Les cinq chapitres qui vont suivre seront consacrés à l'étude de tout ce qui concerne les lieux du baptême, c'est-à-dire, 1^o les fleuves et les fontaines ; 2^o les baptistères ; 3^o les églises baptismales ; 4^o les fonts baptismaux ; 5^o quelques lieux exceptionnels du baptême, comme les catacombes, les prisons, les maisons particulières et les chapelles privées.
